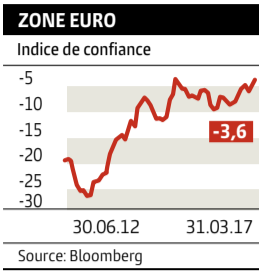


Economie & Finance

Confiance des consommateurs en hausse

Selon la Commission européenne, la confiance des consommateurs a reculé moins que prévu le mois dernier, d'après des données industrielles publiées jeudi.



JEAN-PAUL AGON PDG DE L'ORÉAL

Le groupe a renoncé à diviser par deux la valeur nominale de ses actions, en raison d'éventuelles «conséquences fiscales négatives» pour ses actionnaires, a déclaré jeudi son PDG à l'assemblée générale du consortium.



1,98 million

LE NOMBRE DE CHÔMEURS AUX ÉTATS-UNIS À LA FIN DE LA SEMAINE DERNIÈRE. Les inscriptions hebdomadaires au chômage aux États-Unis ont progressé un peu plus que prévu. Le Ministère du travail a recensé le dépôt de 244 000 dossiers, soit une hausse de 10 000.

SMI	8557,87 + 0,30%	Dollar/franc	0,9963	↓
Euro Stoxx 50	3440,03 + 0,56%	Euro/franc	1,0710	↑
FTSE 100	7118,54 + 0,06%	Euro/dollar	1,0752	↑
		Livre st./franc	1,2776	↓
		Baril Brent/dollar	53,05	↓
		Once d'or/dollar	1282,1	↑

Rivalité entre les juges et la Finma



Michael Lauber, procureur général de la Confédération, et Mark Branson, directeur de la Finma. (KEYSTONE/ANTHONY ANEX, REUTERS/DENIS BALIBOUZE)



PLACE FINANCIÈRE L'autorité de surveillance et le Ministère public de la Confédération se disputent le terrain de la lutte anti-blanchiment. Les banques craignent d'être prises entre deux feux

SYLVAIN BESSON
@SylvainBesson

Une série de dissonances publiques met au jour la rivalité entre les principales gendarmes de la place financière suisse – l'autorité de surveillance Finma et le Ministère public de la Confédération (MPC).

En tant que régulateur, la Finma peut retirer à une banque son droit d'exercer. Quant aux procureurs du MPC, ils peuvent traduire en justice des employés, des dirigeants, voire les établissements eux-mêmes. La concurrence entre les deux institutions inquiète les banques, qui craignent de subir une «double peine» lors d'enquêtes pour blanchiment d'argent ou autres crimes financiers.

L'affaire Coutts

La première friction s'est manifestée cet hiver. La Finma et le MPC enquêtent tous deux sur le fonds souverain IMDB, pillé de

plusieurs milliards de dollars par ses dirigeants. Le 2 février, l'autorité de surveillance annonce qu'elle sanctionne la banque privée Coutts pour son rôle dans le transfert des fonds détournés.

Le MPC semble surpris: son porte-parole indique au *Temps* que le parquet fédéral a «pris connaissance du communiqué de presse» de la Finma et, sur cette base, «requis l'obtention» de sa décision contre Coutts. «Le MPC estime avoir fait l'essentiel de l'enquête, ils sont furax», souligne une personne qui connaît bien l'institution. Au final, le parquet fédéral a renoncé à ouvrir une procédure contre Coutts.

L'épisode Lombard Odier

Nouvel accroc trois semaines plus tard. Le magazine *Bilanz* révèle que le MPC a ouvert une enquête pénale contre la banque genevoise Lombard Odier pour l'accueil de fonds liés à la fille de l'ancien président ouzbek. Or, les faits remontent à cinq ans et la Finma les a déjà examinés. Pourquoi rouvrir le dossier?

Le MPC et la Finma expliquent être des «institutions indépendantes», qui coopèrent dans certains cas tout en obéissant à un cadre légal différent. Mais il y a un

phénomène nouveau. De plus en plus, le MPC ouvre des enquêtes contre des banques en utilisant l'article 102 du Code pénal, qui permet d'inculper des entreprises en cas de négligence dans les affaires de corruption ou de blanchiment. Pour ce faire, il s'appuie souvent sur les rapports établis par la Finma. Ce qui fait craindre aux banques d'être punies deux fois: par le régulateur, puis par la justice.

L'éclat Credit Suisse

«Ce que la Finma redoute, c'est que les banques coopèrent moins avec elle, parce qu'elles craignent l'intervention du MPC», note l'avocat et professeur de droit genevois Carlo Lombardini. Pour un banquier, le rapport avec le régulateur, c'est de se mettre à nu. Mais si le MPC, ensuite, le poursuit, son intérêt pourrait plutôt être de se taire.»

Dernière dissonance il y a trois semaines. Le MPC se plaint de ne pas avoir été mis au courant par ses homologues européens de perquisitions fiscales visant Credit Suisse en Europe. La Finma, elle, déclare avoir été «correctement informée» (par la banque elle-même, apprendra-t-on plus tard).

Le contraste dans la communication ne pouvait être plus frappant. Ces accroc révèlent une rivalité durable entre les deux institutions. «Il y a un certain rapport de concurrence, c'est vrai, une lutte d'influence», constate l'avocat zurichois David Zollinger, qui a longtemps siégé au sein de l'autorité de surveillance du MPC. Selon lui, «c'est une question de pouvoir sur le marché. L'enjeu est de savoir qui a la main sur les informations sensibles et décide comment les partager.»

Au début des années 2000, les procureurs fédéraux voulaient instaurer un échange d'informations obligatoire avec la Finma. Mais ce dispositif n'a jamais vu le jour. «Les gens de la Finma vivent dans la terreur de la violation du secret de fonction, explique un magistrat qui les connaît. Ils fonctionnent complètement en vase clos.»

Accord avec Genève
L'autorité de surveillance et le MPC affirment coopérer davantage depuis l'entrée en vigueur d'un accord réglant les échanges entre eux, début 2016. Mais ces instances gardent des agendas séparés, chacune se considérant comme le garant de la place financière suisse contre les fonds douteux.

L'an dernier, le MPC a marqué des points, grâce à un arrêt du Tribunal fédéral (1B_249/2015 du 30 Mai 2016) qui oblige les banques à lui remettre leurs rapports internes destinés à la Finma. De son côté, celle-ci s'efforce d'améliorer ses relations avec les juges, y compris cantonaux. Le 1er février, elle a conclu un accord de coopération avec le Ministère public du canton de Genève. Il détermine quelles informations transmettre, dans quel cas faire une dénonciation spontanée, et établit une personne de contact pour faciliter la liaison (Special person of contact ou SPOC, dans le jargon). Pas encore la fin des rivalités, mais déjà l'esquisse d'un rapprochement. ■

L'immobilier neuchâtelois cherche le bon équilibre

HABITATION La densification programmée par le canton va raréfier une offre de logements qui a un peu trop augmenté

SERVAN PECA
@servanpeca

Neuchâtel a le chômage le plus élevé de Suisse, il est le canton le plus exportateur (par habitant) et il s'est bâti, à juste titre, une réputation d'enfer fiscal pour la classe moyenne. En revanche, en termes de dynamique immobilière, il se situe dans la moyenne.

Comme presque partout ailleurs, les prix se stabilisent, voire se tassent, après plus d'une décennie de hausse. La croissance démographique ralentit, l'offre de logements continue d'augmenter, le taux de vacance également. Les loyers reculent et «les locataires ont repris la main», a résumé jeudi Hervé Froidevaux, associé de Wüest & Partner et auteur de l'étude commandée par la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN), qui revendique presque 45% de parts de marché cantonales.

Comme dans d'autres régions périphériques, les investisseurs en quête de rendements ont beaucoup investi dans l'immobilier. Quitte à être confrontés à une surabondance de l'offre. «Dans les PPE, le marché est servi», résume par exemple Pedro Palomo, le directeur de la banque pour le Littoral. Pour l'heure, le segment le plus touché par la «consolidation» est le haut de gamme. Comme dans l'Arc lémanique. Au-dessus de 2300 francs de

loyer, les logements ont grand peine à trouver preneur, souligne le responsable. «Les Neuchâtelois n'ont pas un grand pouvoir d'achat et cela ne semble pas aller en s'améliorant.»

Pour réduire le risque de déséquilibre, Neuchâtel devrait pouvoir compter sur le plan directeur cantonal, présenté mardi. Afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le canton devra densifier ses constructions et se défaire de 60 hectares de zones à bâtir. Une rarefaction qui va limiter l'offre.

Grandes différences de prix

Le projet, mis en consultation, s'articulera autour du RER entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, prévu d'ici à 2030. Cette liaison ferroviaire peut-elle aider à unifier les prix? Pour l'instant, Neuchâtel se démarque par de grandes disparités, notamment entre ses villes. Sur le Littoral, un appartement de 110 m² coûte en moyenne 834 000 francs. C'est presque 400 000 francs de plus qu'au Locle et 280 000 francs de plus qu'à La Chaux-de-Fonds.

Hervé Froidevaux doute que ce RER puisse provoquer un effet de rattrapage dans le haut. «Ce sera plutôt un vrai atout pour l'attractivité régionale en termes de lieu de travail. Les cadres du secteur horloger pourront plus aisément rejoindre le haut, tandis que les Chaux-de-Fonniers seront mieux disposés à venir travailler dans le bas», résume-t-il.

A propos de mobilité, l'expert immobilier tient à faire passer un autre message: le canton doit parvenir à mieux s'intégrer au réseau suisse. «Et pas seulement par le train. Il doit s'affirmer comme un pionnier dans la démocratisation des véhicules partagés et/ou des voitures autonomes.» Si Neuchâtel y parvient, conclut-il, «il ne souffrira plus de sa décentralisation. Sa qualité de vie et ses prix immobiliers raisonnables deviendront encore plus évidents.» ■

Le canton doit densifier ses constructions et se défaire de 60 hectares de zones à bâtir

PUBLICITÉ



Un temps pour vivre l'instant, un temps pour préparer l'avenir.

Vous souhaitez préserver durablement votre patrimoine pour les générations à venir. Prenez le temps d'en parler avec nous: LGT Bank (Suisse) SA, téléphone 022 318 65 00

LGT. Votre partenaire pour des générations. À Bâle, Berne, Genève, Lugano, Zurich et sur plus de 15 autres sites dans le monde. www.lgt.ch

